



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2025**

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
 Mme Flore MOREUX- DGS
 Mme Camille HALLAK-ZABROCKI - DGOS
 M. Jérémie CASABIELHE- DSS - ayant donné mandat à Mme Flore MOREUX
 Mme Isabelle DELACROIX - DGRI
 M. Nicolas ALBIN - DGRI
 M. Didier SAMUEL - INSERM - ayant donné mandat M. Norbert IFRAH
 M. Yvan DELAUNOIT -CNRS
 Mme Stéphanie DESCHAUME- CNAM
 M. Philippe BERGEROT - LNCC
 Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC -ayant donné mandat à M. BERGEROT
 M. Dominique BAZY - Fondation ARC
 M. Xavier TROUSSARD - FHF
 Mme Karelle HERMENIER- FHF - ayant donné mandat à M. Xavier TROUSSARD
 Mme Ségolène BENHAMOU -FHP
 Mme Sophie BEAUPERE - UNICANCER - ayant donné mandat à M. Jean-Yves CAHN
 M. Patrick PESSAUX - Personnalité qualifiée
 M. MOUHOUD- Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
 M. Jean-Yves CAHN - Personnalité qualifiée
 Mme Anne BERGANTZ -Députée-

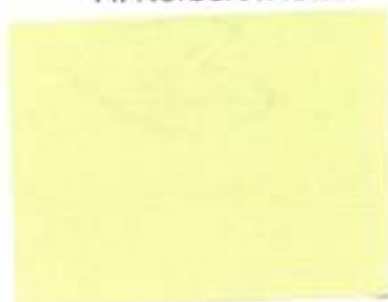
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	OBJET	TEXTE	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2025	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2025.	Votée à l'unanimité
2	Approbation du plan d'actions 2026	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le plan d'actions 2026 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité

3	Budget initial 2026	<i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> <i>Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.</i> <i>Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,</i> Le conseil d'administration vote les <i>autorisations budgétaires</i> suivantes : • des autorisations d'emplois fixées à ○ 132 ETPT sous plafond de loi de finances ○ 25,4 ETPT hors plafond de loi de finances • 127 825 000 € d'autorisations d'engagement dont : ○ 15 700 000 € en personnel, ○ 26 467 000 € en fonctionnement, ○ 85 020 000 € en intervention, ○ 638 000 € en investissement. • 136 325 000 € de crédits de paiement dont : ○ 15 700 000 € en personnel, ○ 28 684 000 € en fonctionnement, ○ 91 303 000 € en intervention, ○ 638 000 € en investissement. • 125 400 000 € de prévisions de recettes • Un solde budgétaire déficitaire de 10 925 000 € Le conseil d'administration vote les <i>prévisions comptables</i> suivantes : • - 13 250 000 € de variation de trésorerie (prélèvement) • - 12 731 329 € de résultat patrimonial (perte) • - 12 031 329 € d'autofinancement (insuffisance) • - 12 669 329 € de variation de fonds de roulement (diminution) Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.	Votée à l'unanimité
4	Approbation de la réglementation des frais de mission	<i>Vu le décret modifié n°2006-781 du 3 juillet 2006,</i> <i>Vu l'article 26 du règlement intérieur de l'INCa,</i> Après avoir pris connaissance du rapport relatif à la réglementation des frais de mission le conseil d'administration : - approuve la nouvelle réglementation des frais de mission, telle qu'annexée à la présente sous la forme d'un tableau intitulé « réglementation des frais de mission : les conditions de remboursement et les pièces justificatives ». Cette nouvelle réglementation est applicable à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028. - autorise le Président de l'INCa à déroger par écrit, au cas par cas et de manière exceptionnelle, aux règles fixées par la présente délibération. Un compte-rendu faisant état des dérogations accordées par le Président sera présenté au Conseil d'administration annuellement lors de la séance relative à l'approbation du compte financier.	Votée à l'unanimité

5	Cotisation annuelle des membres du GIP INCa	<i>Vu l'article 14.1 de la convention constitutive et l'article 2 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer</i> Après avoir pris connaissance du rapport relatif à la cotisation financière annuelle des membres du GIP INCa, le conseil d'administration fixe le montant de cette cotisation à 5 000 euros (cinq mille euros) pour l'année 2026.	Votée à l'unanimité
---	---	---	---------------------

Fait le 16 décembre 2025
Le Président
M. Norbert IFRAH



BUDGET INITIAL 2026 - TABLEAUX BUDGETAIRES

Document soumis au conseil d'administration du 16 décembre 2025

H. Mesgar de Libération

TABEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	132,0	25,4	157,4

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 132

NB : Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL : (1 + 2 + 3 + 4)	132,0	12 943 600	25,4	2 300 600	157,4	15 244 200
1 - TITULAIRES	5,8	640 100			5,8	640 100
* Titulaires Etat	5,8	640 100			5,8	640 100
* Titulaires organisme (sans propre)	0,0	0			0,0	0
2 - CONTRACTUELS	127,0	12 303 500	20,6	2 300 600	152,4	14 604 100
* Contractuels de droit public	9,8	0	0,0	0	9,8	0
ECOI	0,0	0			0,0	0
ECOD	0,0	0	0,0	0	0,0	0
- Titulaires attachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits H3030 sur le budget de l'organisme)	0,0	0	0,0	0	0,0	0
* Contractuels de droit privé	127,0	12 303 500	20,6	2 300 600	152,4	14 604 100
ECOI	126,0	12 298 000			126,0	12 298 000
ECOD	1,0	5 500	20,6	2 300 600	21,6	2 306 100
3 - CONTRATS AIDES			0,0	0	0,0	0
4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes sociales...)						450 000
* Montants versés à des emplois "hors effectif" (MAD, stagiaires, vacataires)						153 300
* Autres sociales et formation professionnelle						296 700

* Dépenses de personnel relevant de l'embauche de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AG-CP). Le total des dépenses de personnel répertorié dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et decomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Bases à disposition : entités - ETPT et dépenses de personnel listés dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITÉ, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT	Dépenses de personnel
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT alloués dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'embauche de personnel du budget de l'organisme

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Bases à disposition : entités)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT	Dépenses de fonctionnement
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1,8	301 800
7 - EMPLOIS REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	1,8	301 800
8 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'embauche de fonctionnaires du budget de l'organisme

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

JNCs

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES										RECETTES			
	BR1 2025			CFA 2025			BR 2026			BR1 2025	CFA 2025	BR 2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP				
Personnel	15 680 000	15 680 000	15 680 000	15 680 000	15 700 000	15 700 000	15 700 000	15 700 000	15 700 000	110 315 000	115 545 000	113 450 000	Recettes globalisées
Ind. contributives engagées au CAS Person.	76 300	76 300	76 300	76 300	102 500	102 500	102 500	102 500	102 500	30 538 381	30 538 381	30 600 000	Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	29 145 000	28 672 000	25 570 000	23 892 000	26 487 000	26 487 000	26 487 000	26 487 000	26 487 000	71 200 000	76 420 000	68 000 000	Autres financements de l'Etat
										400 000	450 000	1 870 000	Autres financements publics
										8 116 619	8 116 619	3 380 000	Recettes propres
Intervention	83 518 000	86 255 000	82 808 000	86 254 000	85 020 000	85 020 000	85 020 000	85 020 000	85 020 000	10 175 000	18 370 000	11 950 000	Recettes liées
Investissement	1 127 000	1 113 000	266 000	264 000	638 000	638 000	638 000	638 000	638 000	5 500 000	5 000 000	9 000 000	Financements de l'Etat liés
										6 500 000	12 696 000	6 930 000	Autres financements publics liés
										675 000	874 000	20 000	Recettes propres liées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	129 510 000	129 720 000	124 125 000	126 080 000	127 825 000	127 825 000	127 825 000	127 825 000	127 825 000	120 490 000	133 935 000	125 400 000	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0		7 655 000				0		9 230 000	0	10 925 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

IVCa

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

BI 2026	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Mission 1 Coordonner la lutte contre les cancers	2 497 800	2 497 800	532 700	999 300	70 000	70 000			3 100 300	3 567 100
Mission 2 Prévenir les cancers évitables et dépister pour mieux guérir	1 825 200	1 825 200	10 947 000	10 608 500	3 315 000	3 919 300			16 007 200	16 413 000
Mission 3 Financer, orienter et armer la recherche en cancérologie	3 676 100	3 676 100	1 985 800	3 368 300	74 716 700	75 841 100			80 278 600	83 885 500
Mission 4 Définir les parcours de soins, informer les patients, produire des recommandations auprès des professionnels de santé	2 030 400	2 030 400	1 259 100	1 482 400	2 880 000	1 208 100			6 149 500	4 720 900
Mission 5 Produire des données sur les cancers	3 640 200	3 640 200	5 524 300	5 373 500	4 058 300	9 264 500			13 222 800	18 278 200
Missions Support	2 030 300	2 030 300	6 318 100	6 750 000			638 000	638 000	8 966 400	9 460 300
TOTAL	15 700 000	15 700 000	26 467 000	26 664 000	68 030 000	91 303 000	638 000	638 000	127 625 300	138 325 000

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT				
JWCa				
BESOINS				
	BRI 2025	CFA 2025	BI 2026	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	9 230 000		10 925 000	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionsnements (b1)				
Opérations au net et pour le compte de tiers (c1)**	21 156 448	17 738 674	17 325 000	
Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (c1)	100 000			
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=(D2)+(b1)+(c1)+(c1)	30 486 448	17 738 674	28 250 000	
ABONDEMENT de la trésorerie (1) = (2) - (1)				
dont Abondement de la trésorerie échelée (a)***		2 354 674		
dont Abondement de la trésorerie non échelée (a)				
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	30 486 448	17 738 674	28 250 000	
FINANCEMENTS				
	BRI 2025	CFA 2025	BI 2026	
Solde budgétaire (excédent) (D1)*		7 855 000		
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionsnements (b2)				
Opérations au net et pour le compte de tiers (c2)**	2 066 798		15 000 000	
Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (b2)	100 000			
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=(D1)+(b2)+(c2)+(b2)	2 166 798	7 855 000	15 000 000	
PRELEVEMENT de la trésorerie (1) = (2) - (1)	28 319 650	9 883 674	13 250 000	
dont Prélèvement sur la trésorerie échelée (a)***	5 876 630		5 000 000	
dont Prélèvement sur la trésorerie non échelée (a)	22 443 020	9 883 674	8 250 000	
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (2)	30 486 448	17 738 674	28 250 000	

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes échelées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT		INCa		
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements (c1)	Encaissements (c2)
Projet Européen EUNet-CCC	C 46751400	Financement UE à reverser - préfinancement perçu en 2024, partiellement reversé en 2024 2025 et 2026 - remboursement des dépenses affectées du 1er reporting perçu et reversé en 2026.	17 325 000 €	15 000 000 €
TOTAL			17 325 000 €	15 000 000 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.1 Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR1 2025	CFA 2025	BI 2026	PRODUITS	BR1 2025	CFA 2025	BI 2026
Personnel	14 112 000	14 112 000	14 130 000	Subventions de l'Etat	106 798 381	118 276 187	117 785 671
dont charges de pensions civiles*	78 300	95 500	102 500	Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	28 940 000	26 160 000	30 954 000	Autres subventions	9 125 768	6 904 702	4 122 574
Intervention (le cas échéant)	86 255 000	86 254 000	91 303 000	Autres produits	2 309 118	2 335 917	1 747 428
TOTAL DES CHARGES (1)	129 307 000	126 526 000	136 387 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	118 233 267	127 516 806	123 655 671
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	+990 806	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	11 073 733	-	12 731 329
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	129 307 000	127 516 806	136 387 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	129 307 000	127 516 806	136 387 000

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

6.2 Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR1 2025	CFA 2025	BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-11 073 733	990 806	-12 731 329
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	700 000	700 000	700 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-10 373 733	1 690 806	-12 031 329

6.3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR1 2025	CFA 2025	BI 2026	RESSOURCES	BR1 2025	CFA 2025	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement	10 373 733	-	12 031 329	Capacité d'autofinancement	-	1 690 806	-
Investissements	1 113 000	254 000	638 000	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 486 733	254 000	12 669 329	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	1 690 806	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	+1 436 806	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	11 486 733	-	12 669 329

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.4 Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2025	CFA 2025	BI 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-11 486 733	1 436 806	-12 669 329
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	16 832 927	11 320 480	580 671
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-28 319 660	-9 883 674	-13 250 000
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (incluant la totalité des provision pour dépréciation de créance)	5 932 473	18 855 012	6 966 483
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 828 109	-15 340 558	-13 980 585
Niveau de la TRÉSORERIE	15 760 582	34 196 568	20 946 568

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

INCA

BI 2026	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	34 196 558	32 117 268	28 167 668	18 638 068	61 794 268	58 191 868	45 879 068	33 398 268	43 579 268	71 506 568	59 331 268	28 638 068	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	742 900	699 800	385 000	49 879 800	139 800	539 800	139 800	1 609 800	49 979 800	139 800	539 800	8 553 900	113 450 000
Subvention pour charges de service public				15 840 000					15 840 000			7 920 000	39 600 000
Autres financements de l'Etat				34 000 000					34 000 000				68 000 000
Autres financements publics								1 470 000			400 000		1 870 000
Recettes propres	742 900	699 800	385 000	139 800	139 800	539 800	139 800	139 800	139 800	139 800	139 800	633 900	3 980 000
Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	2 500 000	1 920 000	10 000	0	0	2 500 000	0	0	5 020 000	11 950 000
Autres financements de l'Etat fléchés				2 500 000					2 500 000				5 000 000
Autres financements publics fléchés					1 920 000							5 010 000	6 930 000
Autres recettes fléchées						10 000						10 000	20 000
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	15 000 000	0	0	0	0	15 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements								15 000 000					15 000 000
Autres encaissements d'opérations non budg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A. TOTAL DES ENCAISSEMENTS	742 900	699 800	385 000	52 479 800	2 059 800	549 800	139 800	16 609 800	52 479 800	139 800	539 800	13 579 900	140 400 000
DECAISSEMENTS													
Dépenses budgétaires globalisées	2 803 600	4 303 300	7 093 500	6 763 700	5 185 200	12 008 700	10 932 600	5 373 900	7 946 400	8 564 900	28 943 300	19 425 900	119 365 000
Personnel	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 600	1 302 100	15 631 700
Fonctionnement	1 309 000	2 046 900	1 370 600	3 711 100	2 566 600	2 470 600	1 478 400	1 469 700	1 848 800	1 799 800	4 082 200	3 533 200	27 708 000
Intervention	166 000	953 800	4 420 300	1 745 600	1 296 000	8 221 700	8 150 600	2 601 600	4 781 400	5 399 700	23 158 500	14 487 500	75 387 300
Investissement	25 400	0	0	20 400	0	13 800	0	0	13 500	62 800	400 000	102 100	638 000
Dépenses liées à des recettes fléchées	18 600	346 100	2 821 100	214 900	477 000	753 900	1 788 000	1 054 800	1 606 100	3 750 200	2 289 700	1 639 500	16 960 000
Personnel	5 600	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	68 300
Fonctionnement	13 000	4 000	14 500	19 800	2 100	29 600	13 400	3 700	34 300	17 000	372 100	462 500	976 000
Intervention	0	336 400	2 800 900	189 400	469 200	716 600	1 768 900	1 045 500	1 566 100	3 727 500	1 911 900	1 381 300	15 815 700
Investissement													0
Opérations non budgétaires	0	0	0	2 325 000	0	0	0	0	15 000 000	0	0	0	17 325 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements				2 325 000					15 000 000				17 325 000
Autres décaissements d'opérations non budg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. TOTAL DES DECAISSEMENTS	2 822 200	4 649 400	9 914 600	9 323 600	5 662 200	12 762 600	12 720 600	6 428 600	24 552 600	12 315 100	31 233 000	21 265 400	153 650 000
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-2 079 300	-3 949 600	-9 529 600	43 156 200	-3 662 400	-12 212 800	-12 580 800	-10 181 000	27 927 200	-12 175 300	-30 693 200	-7 691 500	-13 250 000
SOLDE CUMULE (1) + (2)	32 117 268	28 167 668	18 638 068	61 794 268	58 191 868	45 879 068	33 398 268	43 579 268	71 506 568	59 331 268	28 638 068	20 946 568	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'analyse financier (B ou B1)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		27 489 695	22 409 695	12 139 415	2 374 663	1 469 173	-566 528	-1 670 000
Recettes fléchées (b)								
Financements de l'Etat fléchés	80 090 166	11 930 000	1 905 000	2 523 000	2 310 000	635 000	841 000	1 670 000
Autres financements publics fléchés	54 500 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0
Recettes propres fléchées	25 482 030	6 930 000	1 905 000	2 523 000	2 310 000	635 000	841 000	1 670 000
	108 136	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	67 475 649	16 960 000	12 235 280	12 287 752	3 215 490	2 670 701	1 944 472	0
Personnel								
AE-CP	1 231 149	68 300	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement								
AE	2 175 397	976 000	0	0	0	0	0	0
CP	2 067 242	976 000	0	0	0	0	0	0
Intervention								
AE	97 136 901	15 380 000	1 488 814	0	0	0	0	0
CP	64 026 646	15 915 700	12 235 280	12 287 752	3 215 490	2 670 701	1 944 472	0
Investissement								
AE	150 612	0	0	0	0	0	0	0
CP	150 612	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		-5 030 000	-10 330 280	-8 764 732	-805 490	-2 035 701	-1 103 472	1 670 000

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	27 489 695	22 489 695	12 139 415	2 374 663	1 469 173	-566 528	-1 670 000	0
--	------------	------------	------------	-----------	-----------	----------	------------	---

Détail par opération :

Recherche Tabac 2018		Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)			866 300	0	0	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)		8 785 030	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés		8 785 030							
Recettes propres fléchées		0							
Depenses sur recettes fléchées CP (c)		7 920 878	866 300	0	0	0	0	0	0
Personnel									
AE-CP		150 175							
Fonctionnement									
AE		124 436	600 000						
CP		123 728	600 000						
Intervention									
AE		8 580 780							
CP		7 646 975	266 300						
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)			-866 300	0	0	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)		866 300	0	0	0	0	0	0	0

Recherche addictions 2020		Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)			2 563 723	2 219 013	1 945 834	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)		33 030	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés		33 030							
Recettes propres fléchées									
Depenses sur recettes fléchées CP (c)		12 353 337	344 710	273 180	1 945 834	0	0	0	0
Personnel									
AE-CP		174 457							
Fonctionnement									
AE		335 515							
CP		262 873							
Intervention									
AE		13 179 035							
CP		11 816 006	344 710	273 180	1 945 834	0			0
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)			-344 710	-273 180	-1 945 834	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)		2 563 723	2 219 013	1 945 834	0	0	0	0	0

Détail par opération :

Recherche additions 2025	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		613 361	-1 248 039	-1 329 289	-208 199	-336 609	-841 000	0
Recettes fléchées (b)								
Autres financements publics fléchés	12 696 000	1 920 000	1 905 000	2 523 000	640 000	635 000	841 000	0
Recettes propres fléchées	0	1 920 000	1 905 000	2 523 000	640 000	635 000	841 000	0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	12 082 639	3 761 400	1 966 250	1 401 910	768 410	1 139 391	0	0
Personnel								
AE-CP	391 180							
Fonctionnement								
AE	430 763							
CP	499 876							
Intervention								
AE	20 408 363							
CP	11 191 583	3 761 400	1 966 250	1 401 910	768 410	1 139 391	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)		-1 661 400	-81 250	1 121 090	-128 410	-504 391	841 000	0

Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	613 361	-1 248 039	-1 329 289	-208 199	-336 609	-841 000	0	0
--	---------	------------	------------	----------	----------	----------	---	---

Recherche additions 2026	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		0	2 968 700	687 700	-1 593 300	-323 300	-1 423 300	-1 670 000
Recettes fléchées (b)								
Autres financements publics fléchés	0	5 010 000	0	0	1 670 000	0	0	1 670 000
Recettes propres fléchées		5 010 000			1 670 000			1 670 000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	2 041 300	2 281 000	2 281 000	400 000	1 100 000	246 700	0
Personnel								
AE-CP	0	68 300						
Fonctionnement								
AE	0	55 000						
CP	0	55 000						
Intervention								
AE	0	8 380 000						
CP	0	1 918 000	2 281 000	2 281 000	400 000	1 100 000	246 700	
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)		2 968 700	-2 291 300	-2 281 000	1 270 000	-1 100 000	-246 700	1 670 000

Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	0	2 968 700	687 700	-1 593 300	-323 300	-1 423 300	-1 670 000	0
--	---	-----------	---------	------------	----------	------------	------------	---

Détail par opération :

Recherche en Cancérologie pédiatrique - LF 2019	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		11 786 082	11 186 522	7 291 072	4 176 162	2 129 082	1 697 772	0
Recettes fléchées (b)								
Financements de l'Etat fléchés	35 075 106	5 000 000	0	0	0	0	0	0
Recettes propres fléchées	35 000 000	5 000 000						
	75 106							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	23 289 024	5 599 460	3 895 550	3 114 910	2 047 080	431 310	1 697 772	0
Personnel								
AE=CP	515 336							
Fonctionnement								
AE	1 071 206	21 000						
CP	967 288	21 000						
Intervention								
AE	31 702 200	7 000 000	1 486 814					
CP	21 655 789	5 578 460	3 895 550	3 114 910	2 047 080	431 310	1 697 772	
Investissement								
AE	150 612							
CP	150 612							
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)		-998 460	-3 895 550	-3 114 910	-2 047 080	-431 310	-1 697 772	0

Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	11 786 082	11 186 522	7 291 072	4 176 162	2 129 082	1 697 772	0	0
--	------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---	---

Recherche en Cancérologie pédiatrique - LF 2022 & 2024	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		11 070 228	7 343 398	3 544 098	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)								
Financements de l'Etat fléchés	19 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	19 500 000							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	8 429 772	3 726 830	3 799 300	3 544 098	0	0	0	0
Fonctionnement								
AE	213 477							
CP	213 477							
Intervention								
AE	19 295 523							
CP	8 216 295	3 726 830	3 799 300	3 544 098				
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)		-3 726 830	-3 799 300	-3 544 098	0	0	0	0

Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	11 070 228	7 343 398	3 544 098	0	0	0	0	0
--	------------	-----------	-----------	---	---	---	---	---

Détail par opération :

AAP Prééoplasie / Financement Interim	Antérieures à 2026	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		600 000	0	0	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	4 000 000							
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	3 400 000	600 000	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement								
AE	0	300 000						
CP	0	300 000						
Intervention								
AE	4 000 000							
CP	3 400 000	300 000						
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)		-600 000	0	0	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	600 000	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

		BR1 2025	CFA 2025	BI 2026
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs	191 848 523	191 848 523	165 893 523
	2 Niveau initial du fonds de roulement	17 419 206	17 419 206	19 635 811
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-26 661 036	-26 661 036	-14 560 756
	4 Niveau initial de la trésorerie	44 080 242	44 080 242	34 196 568
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	25 144 881	25 144 881	27 499 695
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	18 935 361	18 935 361	6 696 873
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	129 510 000	124 125 000	127 625 000
	6 Résultat patrimonial	-11 073 733	990 806	-12 731 329
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	-10 373 733	1 690 806	-12 031 329
	8 Variation du fonds de roulement	-11 486 733	1 436 806	-12 869 329
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	0	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0	0
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-2 256 733	-6 418 194
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements	+ / -	-2 256 733	-6 418 194
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements	+ / -	0	0
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-9 230 000	7 855 000	-10 925 000
	12.a Recettes budgétaires	120 490 000	133 935 000	125 400 000
	12.b Dépenses décaissées (Crédits de paiement)	129 720 000	126 080 000	136 325 000
	13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	19 089 660	17 738 674	2 325 000
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-28 319 660	-9 883 674	-13 250 000
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-5 875 620	2 354 813	-5 030 000
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-22 444 040	-12 238 487	-8 220 000
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	16 832 927	11 320 480	580 671
	16 différence AE-CP	-210 000	-1 955 000	-8 500 000
	16b Annulations d'Engagement	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	187 638 523	185 893 523	173 393 523
	18 Niveau final du fonds de roulement	5 932 473	18 856 012	6 966 483
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-9 828 109	-15 340 556	-13 980 085
	20 Niveau final de la trésorerie	15 760 582	34 196 568	20 946 568
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	19 269 261	27 499 695	22 469 695
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	-3 508 679	6 696 873	-1 523 127

Tableau 13 : engagements pluriannuels au titre de l'intervention
Subventions versées, regroupées par année d'engagement
Dont des opérations financées des recettes fléchées.

Synthèse par année d'engagement initiale	Soldes des engagements au 31/12/2025	Prévision de versements								Versements abandonnés €
		Paiements 2026	Paiements 2027	Paiements 2028	Paiements 2029	Paiements 2030	Paiements 2031	Paiements 2032		
Subventions 2017	221 652 €	149 500 €							72 152 €	
Subventions 2018	1 048 529 €	- €							1 048 529 €	
Subventions 2019	1 316 667 €	116 430 €	25 811 €	46 346 €					1 128 080 €	
Subventions 2020	2 985 964 €	1 083 870 €	24 178 €	46 786 €	44 914 €				1 786 216 €	
Subventions 2021	7 821 779 €	2 874 210 €	1 192 190 €	49 350 €					3 705 989 €	
Subventions 2022	8 047 708 €	1 605 260 €	2 556 404 €	322 355 €					3 563 669 €	
Subventions 2023	44 925 351 €	21 028 070 €	14 957 989 €	4 967 180 €	49 624 €				3 922 488 €	
Subventions 2024	43 958 887 €	24 006 760 €	10 377 353 €	4 721 435 €	1 560 822 €	176 575 €			3 115 942 €	
Subventions 2025	62 721 000 €	19 938 180 €	18 605 978 €	10 171 039 €	5 533 106 €	4 803 609 €			3 669 088 €	
Subventions 2026		20 500 700 €	17 793 000 €	17 444 800 €	13 840 000 €	2 220 000 €	6 265 000 €	3 080 000 €	3 876 500 €	
Total toutes années	173 047 536 €	91 303 000 €	65 532 903 €	37 769 331 €	21 028 465 €	7 200 184 €	6 265 000 €	3 080 000 €	25 888 653 €	

**Tableau 14 : Contributions des membres du GIP INCa hors Etat
Budget initial 2026**

Contributions financières directes :	2 107 400 €
LNCC : Cofinancement du PAIR Prostate	280 000 €
LNCC : Cofinancement du PAIR Obésité	433 978 €
LNCC : Participation au programme Cancer Info	250 000 €
LNCC : soutien au financement des CLIP ² à valence pédiatrique	400 000 €
Fondation ARC : Cofinancement du PAIR Prostate	280 000 €
Fondation ARC : Cofinancements d'essais cliniques de phase précoce	413 422 €
LNCC : cotisation annuelle	5 000 €
Fondation ARC : cotisation annuelle	5 000 €
Cnam : cotisation annuelle	5 000 €
MSA : cotisation annuelle	5 000 €
FHP : cotisation annuelle	5 000 €
FEHAP : cotisation annuelle	5 000 €
FHF : cotisation annuelle	5 000 €
FNCLCC : cotisation annuelle	5 000 €
CNRS : cotisation annuelle	5 000 €
INSERM : cotisation annuelle	5 000 €

Cette réglementation s'inscrit dans le cadre de l'article 7 du décret n°2006-781 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat : « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus à l'article 7. »

Ces règles dérogatoires ne peuvent en aucun cas conduire : à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent ; à fixer des taux forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement inférieurs à ceux prévus par l'arrêté prévu au premier alinéa de l'article 7 »

Type de prestation	RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
Cadre de la mission	Début et fin de mission : Train hors Eurostar : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire d'1 heure avant et après. Train Eurostar : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire de 2 heures avant et 1 heure après. Avion vols nationaux : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire d'1 heure avant et après. Avion vols internationaux et DOM-COM : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire de 2 heures avant et 1 heure après. Définition de la résidence administrative des personnels Inca : Boulogne Billancourt	
Train	Voyage remboursé au réel selon les conditions suivantes : le voyage en 2nde classe est la règle. le voyage en 1^{re} classe si trajet > à 3 heures est l'exception ou si un titre de réduction propre au salarié lui permet d'obtenir un tarif inférieur à la 2nde classe. En cas de changement d'horaire pour raison de service, supplément remboursé au réel. Seuls les billets payés par le personnel Inca ou le collaborateur extérieur (et non par son employeur) feront l'objet d'un remboursement.	OM ou avis de réunion Etat de frais Titres de transport ou justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant et l'identité du bénéficiaire ou du payeur)
Avion	Voyage remboursé au réel selon les conditions suivantes : Uniquement si le déplacement en avion réduit de 4 heures par rapport au train le trajet A/R (ou de 2 heures le trajet A ou R simple) ou s'il se révèle plus économique qu'en train. Si trajet < 6 heures: remboursement au réel en classe Eco Si trajet > 6 heures: remboursement au réel en classe Eco Premium (ou classe Eco en cas d'indisponibilités) Seuls les billets payés par le personnel Inca ou le collaborateur extérieur (et non par son employeur) feront l'objet d'un remboursement.	OM ou avis de réunion Etat de frais Titres de transport ou justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant et l'identité du bénéficiaire ou du payeur)
Visa, vaccin	Pour les personnels Inca : Pour les pays le nécessitant, remboursement au réel du visa (autorisation ESTA pour les Etats-Unis), des vaccinations obligatoires recommandées par l'Institut Pasteur.	Justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant et l'identité du bénéficiaire ou du payeur)

Type de prestation	RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTÉRIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
Véhicule personnel	Pour les collaborateurs extérieurs : Les indemnités kilométriques autos et motos sont remboursées selon le barème des indemnités kilométriques fixé par l'arrêté. Péage : au réel	Etat de frais OM ou avis de réunion Etat liquidatif Attestation assurance couvrant les déplacements professionnels Copie de la carte grise ou justificatif du modèle du véhicule (avec puissance moteur) Itinéraire site Via Michelin Justificatifs réanes
Frais de stationnement aux aéroports et aux gares	Pour les collaborateurs extérieurs : Déplacement du domicile vers l'aéroport ou la gare de départ. Remboursement au réel des frais de stationnement limités à la seule durée de la mission et aux tarifs de stationnement les moins élevés.	Etat de frais OM ou avis de réunion Facture ou ticket parking avec justificatif de paiement
Transports en commun (bus, métro, RER, Tramway, ...) (France et Etranger)	Les déplacements en transports en commun sont à favoriser et doivent être en cohérence avec les dates et lieux de mission. Remboursement au réel de la dépense engagée, sur présentation des justificatifs originaux.	Etat de frais OM ou avis de réunion Uniquement à l'étranger : Tickets de transport ou justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant)
Taxi + VTC (France et Etranger)	Pour être pris en charge, les reçus de taxi ou VTC des personnels Inca/des collaborateurs extérieurs doivent identifier comme point de départ et d'arrivée 2 des lieux suivants : gare/aéroport - domicile - lieu de réunion - hôtel. Pour les personnels Inca : Pour les déplacements professionnels en milieu urbain, les collaborateurs utiliseront les transports en commun. Toutefois, l'utilisation des taxis ou VTC est autorisée dans les cas suivants : - plage horaire 21h - 8h ; - Absence de transports en commun, grève... ; - Personnel présentant un handicap physique ; - Transport en commun inadapté (transport d'un colis encombrant, précieux, lourd ou fragile, durée du trajet excessif, urgence, ...). Les personnels peuvent, pour des raisons liées à leur fonction et avec modération, utiliser les taxis sans contrainte horaire. Un abonnement à une compagnie de taxis est prévu à cet effet.	Etat de frais Ordre de mission ou avis de réunion Facture mentionnant la date, lieu de départ et d'arrivée ou reçu acquitté ou justificatif de paiement
Location véhicule (France et Etranger)	Non remboursée	

Type de prestation	REGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
Hébergement	En France métropolitaine et outre-mer : Les personnels Inca et les collaborateurs extérieurs sont autorisés à prendre 1 ou 2 nuitées supplémentaires par rapport à la durée de la réunion (veille ou soir de réunion si incompatibilité horaire transport) En cas de grève, 1 nuitée supplémentaire peut être remboursée. Prise en charge, au réel, des nuits d'hôtel (intégrant le petit-déjeuner) dans la limite des plafonds suivants : Pour les personnels Inca : Paris et Ile-de-France : plafond de 110 € Lyon - Toulouse - Bordeaux - Marseille - Nice : plafond de 100 € Autres villes de province : plafond de 90 € Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon : plafond de 90 € Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française : plafond de 90 € Pour les collaborateurs extérieurs : Paris et Ile-de-France : plafond de 150 € Lyon - Toulouse - Bordeaux - Marseille - Nice : plafond de 100 € Autres villes de province : plafond de 100 € Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon : plafond de 90 € Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française : plafond de 90 € Les frais d'agence ne sont pas compris dans ce montant. Ils sont pris en charge directement par l'Inca.	Etat de frais Ordre de mission ou avis de réunion Factures hébergement acquittées ou justificatifs de paiement
	A l'étranger : Prise en charge, au réel, des nuits d'hôtel (intégrant le petit-déjeuner) dans la limite des plafonds suivants : - Plafond égal à 65% du montant de l'indemnité Frais de mission journalière disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais Le montant est à convertir en euros (si nécessaire) au taux de conversion indiqué sur le site du Ministère http://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change En cas d'affichage de plusieurs codes Monnaies sur le site, dont l'euro, il convient de prendre en compte l'euro. Les frais d'agence ne sont pas compris dans ce montant. Ils sont pris en charge directement par l'Inca.	Etat de frais Ordre de mission ou avis de réunion Factures hébergement acquittées ou justificatifs de paiement Etat liquidatif

Type de prestation	RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
	Déjeuner : Prise en charge pour les collaborateurs Inca et intervenants extérieurs se trouvant en mission pendant la totalité de la période entre 12 h et 14 h. Forfait de 17,50 euros : en France métropolitaine Forfait de 17,50 euros : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon Forfait de 21 euros : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française Forfait à l'étranger : 17,5 % du montant de l'indemnité Frais de mission journalière	
Repas	Dîner : Prise en charge pour les collaborateurs Inca et intervenants extérieurs se trouvant en mission pendant la totalité de la période entre 19 h et 21 h. Forfait de 17,50 euros : en France métropolitaine Forfait de 17,50 euros : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon Forfait de 21 euros : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française Forfait à l'étranger : 17,5 % du montant de l'indemnité Frais de mission journalière Si un déjeuner ou un dîner a été programmé et payé par l'organisateur de la réunion, ou, si le repas est pris en charge par le transporteur il est déduit du nombre de déjeuners ou dîners individuels remboursables.	État de frais faisant apparaître le nombre de repas pris et à rembourser Ordre de mission ou avis de réunion Programme du colloque